



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 12 septembre 2018

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Cyclone ISAAC,
le préfet place la Guadeloupe en alerte rouge
Protégez-vous

Après avoir réuni les services de l'État et réalisé un dernier point de situation avec Météo France, le préfet de région place **la Guadeloupe en alerte rouge, ce mercredi 12 septembre à 20h.**

A l'approche de l'arc Antillais, ISAAC est une tempête tropicale forte. Il devrait passer entre la Guadeloupe et la Martinique, même si des incertitudes demeurent encore sur sa trajectoire finale.

En Guadeloupe, les vents seront très forts avec des rafales de 110 à 130 km/h et des pluies abondantes.

Les risques :

> **Une forte houle** avec des creux de 3,50 m et des vagues de 6 m. Le littoral de l'archipel subira des déferlements puissants. Il est donc fortement déconseillé d'approcher du rivage durant cet événement (plages et littoral).

> **Des inondations**

Les précipitations seront très intenses. Elles pourraient atteindre 150 à plus de 200 mm avec de très fortes intensités par moment (de l'ordre de 100 mm en 3 h).

Ces précipitations pourraient entraîner des inondations par débordements des cours d'eau et des ruissellements sur l'ensemble de la Guadeloupe.

Si votre habitation est soumise au risque inondation, rejoignez un abri sûr. Ne vous engagez pas sur une zone inondée, ne franchissez pas de gué submergé. Si vous n'avez pas évacué et que l'eau monte dans votre habitation, réfugiez-vous à l'étage.

> **Des mouvements de terrain**

Houle de tempête et précipitations aggravent le risque de mouvement de terrain auquel sont soumises les habitations situées sur des falaises en bord de mer.

Ces secteurs – bien connus des maires – doivent absolument être évacués et leurs habitants mis en sécurité avant l'arrivée de la houle.

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

Twitter.com/prefet971



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE GUADELOUPE

Les mesures de sécurité individuelles

- > Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités qui sont diffusées
- > Rejoindre votre habitation ou un abri pour votre protection en regroupant autant que possible les membres de votre famille et y demeurer
- > Eviter tous déplacements
- > Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile
- > Protéger votre habitation, fermer toutes les portes
- > Rentrer les animaux
- > Préparer la pièce la plus sûre de l'habitation pour vous accueillir durant le passage du phénomène
- > Faire connaître le choix de votre abri à votre entourage et s'y tenir
- > Se tenir prêt afin de procéder aux travaux de consolidation des portes et fenêtres du logement

Les mesures de sécurité collectives

- > Tous les établissements publics et privés doivent être fermés avec mise en oeuvre de toutes les mesures de protection en libérant les personnels
- > Tous les transports en commun (bus, liaisons inter îles, etc.) doivent organiser l'interruption de leur service et en informer les usagers
- > Activer les cellules de crises et les Postes de commandement
- > Annuler tous les grands rassemblements et les manifestations
- > Interdire formellement les sorties en mer
- > Evacuer les populations exposées et les mettre à l'abri
- > Prise de poste de tous les personnels médical d'astreinte, des Postes de commandement communaux et mise en alerte à domicile des autres personnels
- > Tous les opérationnels prévus rejoignent leur centre de secours
- > Fermeture des aéroports
- > Toutes les installations des moyens de communication de secours doivent être activées
- > Mettre en place définitivement les personnels d'astreinte ou désignés pour les Postes de commandements
- > Rendre compte immédiatement de la situation, des conditions d'intervention et des mesures envisagées

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971